



Erreur de visa de la part d'un consulat

Par **saysay**, le **30/03/2008** à **19:43**

bonsoir une personne de mon entourage c marié avec un français et elle est venu en france en situation réguliere.

au momen de la demande de carte de séjour ils se sont aperçu que le consulat leur avait délivré un visa de 3 mois et non un visa long séjour pour conjoint de français.

le préfet apres avoir accepté sa demande de crate de séjour lui renvoi par la suite une annulation de sa demande et une obligation de quitter le territoire pour redemandé un visa long séjour.

plusieurs erreurs:

- le type de visa
- erreur sur le lieu de naissance de son mari
- sa date d'entrée au maroc

date marqué le 06 08 sans visa alors qu'elle est rentré le 16 aout avec visa

pourriez vous me dire ce qu'elle peut faire svp?

le recours administratif a rejeté son dossier
elle n' a pas de preuves de vie commune avec son mari.

que faire ou qui ?

merci de bien vouloir me répondre